

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à dix heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Jean-Pierre MALLARD Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusé : M Lionel GAZEAU

Date de convocation : 9 janvier 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

**Marché 2023-M441 « Travaux de réhabilitation des casiers bioréacteurs CB9 et CB10 et d'aménagement de la digue périphérique sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Les Pineaux »**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

**Vu** la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation des casiers bioréacteurs CB9 et CB10 et d'aménagement de la digue périphérique sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Les Pineaux. Il ajoute que le marché est décomposé en 3 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes
- Lot 2 : Etanchéité du dôme et des talus extérieurs
- Lot 3 : Collecte du biogaz

Monsieur le Président précise que la durée des marchés court à compter de la date de leur notification jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Le lot n° 1 est passé sous la forme d'un marché à tranches. Les lots n° 2 et n° 3 donneront lieu à des marchés ordinaires.

A la date limite de remise des propositions fixée au 06 décembre 2023 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot n° 1 Terrassement, VRD et travaux annexes	2	PIGEON TERRASSEMENT
	5	HCR
	6	CHARIER TP SUD
	7	EIFFAGE GC INFRA LINÉAIRES Ets TINEL
	8	GUINTOLI
	9	POISSONNET TP
Lot n° 2 Etanchéité du dôme et des talus extérieurs	3	EGC Galopin
	4	GEOBIO
	10	SODAF GEO INDUSTRIE
Lot n° 3 Collecte du biogaz	1	SARPI THINKTECH
	10	SODAF GEO INDUSTRIE
	11	PRODEVAL

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président ajoute que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 janvier 2024 a émis un avis sur l'attribution des marchés et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot n° 1 Terrassement, VRD et travaux annexes	2	PIGEON TERRASSEMENT	2
	5	HCR	4
	6	CHARIER TP SUD	1
	7	EIFFAGE GC INFRA LINÉAIRES Ets TINEL	6
	8	GUINTOLI	5
	9	POISSONNET TP	3
Lot n° 2 Etanchéité du dôme et des talus extérieurs	3	EGC Galopin	2
	4	GEOBIO	3
	10	SODAF GEO INDUSTRIE	1
Lot n° 3 Collecte du biogaz	1	SARPI THINKTECH	3
	10	SODAF GEO INDUSTRIE	1
	11	PRODEVAL	2

**Considérant** que les candidats satisfont aux conditions de participation,

**Considérant** l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des 3 lots,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,
- **Approuver** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les 3 lots,
- **Attribuer** les lots 1, 2 et 3 aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des titulaires	Montants estimés non contractuels issus du DQE (Y compris les tranches optionnelles pour le lot 1)
Lot n° 1 Terrassement, VRD et travaux annexes	6	CHARIER TP SUD	392 595,90 € HT
Lot n° 2 Etanchéité du dôme et des talus extérieurs	10	SODAF GEO INDUSTRIE	401 145,80 € HT
Lot n° 3 Collecte du biogaz	10	SODAF GEO INDUSTRIE	76 511,00 € HT

- **Autoriser** le Président à signer les pièces constitutives des lots 1, 2 et 3 et de le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,
- **Approuve** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les 3 lots,
- **Attribue** les lots 1, 2 et 3 aux soumissionnaires classés en première position pour les montants estimés non contractuels indiqués ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer les pièces constitutives des lots 1, 2 et 3 susmentionnés à intervenir avec les opérateurs économiques retenus, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à leur notification.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).